



L'adhésion à l'association Familles Rurales de 24 € est obligatoire. Elle est valable pour l'ensemble de la Famille et des activités, dans toutes les associations Familles Rurales de France.
Celle-ci sera facturée automatiquement chaque année.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Afin d'assurer les meilleures conditions de sécurité et d'accueil, aucun enfant ne pourra être accueilli sans un dossier d'inscription complet.

Une fois la première inscription réalisée (sur le site : <https://espacefamille.aiga.fr/11697657>), vous recevrez les identifiants nécessaires pour accéder à l'Espace Familles qui vous permettra de finaliser votre inscription, gérer vos informations, vos réservations et vos règlements avec facilité directement en ligne.

Pour vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches, **merci de contacter les Responsables de sites du Lundi au Vendredi de 7h30 à 16h30 en fonction leurs disponibilités.**

Accueil périscolaire d'Arracourt Responsable de site Caroline VERRAT Tél. 07 66 81 51 48	Accueil périscolaire d'Einvile Responsable de site Clément CHASSATTE Tél. 07 70 33 07 17	Accueil périscolaire de Maixe / Deuxville Responsable de site Laura ZOHAR Tél. 07 69 14 69 65
Adresse mail enfancejeunesse.einvile@famillesrurales.org		

DELAIS D'INSCRIPTION

Pour que les équipes d'encadrement puissent assurer un accueil de qualité, les inscriptions devront impérativement se faire **au plus tard la veille (jour ouvré) AVANT 13H00 en ligne via votre Espace Familles**.

Pour la journée du lundi, les éventuelles modifications devront être effectuées au plus tard le vendredi à 13h00.

Afin de veiller à la sécurité maximum pour la prise en charge de vos enfants, toutes les modifications et/ou annulations doivent se faire impérativement sur votre Espace Familles.

FACTURATION ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'Association facture à la **½ heure de garde** pour les accueils du matin et du soir.

Toute ½ heure entamée est due.

Les annulations aux différents accueils pourront se faire sur l'Espace Familles la veille **avant 13H00**.

ATTENTION : en cas d'absence imprévue et justifiée (maladie, absence imprévue d'un enseignant...), l'annulation pourra être prise en compte le jour même **avant 8h00 auprès des responsables de sites**

Il est impératif d'annuler l'inscription de votre enfant. En cas d'absence non justifiée (convenance personnelle, oubli...) et/ou sans annulation avant dans les délais prévus, **l'accueil sera facturé**.

Votre facture mensuelle sera disponible sur l'Espace Familles, le 5 du mois suivant. Celle-ci est à régler à réception. Vous pouvez régler directement par Carte Bancaire via l'Espace Familles ou en chèques CESU, ANCV, chèque bancaire, espèces ou virement.

ATTENTION : Les règlements de l'ensemble des sites sont à réaliser auprès du secrétariat Enfance Jeunesse de l'Association : 58 Grande Rue à Einville. Pour toute question sur la facturation, l'association reste joignable au **07 83 55 24 54** – enfancejeunesse.einvill@famillesrurales.org

***IMPORTANT** : crédit d'impôts possible pour frais de garde des jeunes enfants (-6 ans), justificatif disponible dans votre espace, rubrique Finances ou sur demande.*

Attention au retard de paiement : Toute facture impayée de plus de 30 jours entrainera un blocage des inscriptions. Sans règlement malgré les rappels, votre enfant ne pourra plus être accueilli.

Si vous êtes en difficulté, n'hésitez pas à prendre contact rapidement avec la **secrétaire de l'association au 07 83 55 24 54** afin de trouver ensemble les meilleures solutions (échancier, aides complémentaires...).

A défaut de règlement, l'Association se réserve le droit de ne plus accueillir le ou les enfants.

SANTE ET SECURITE

Afin d'assurer la sécurité de chacun, aucun enfant ne pourra être accueilli en cas de maladie contagieuse.

En cas de maladie non contagieuse et nécessitant un traitement, celui-ci pourra lui être donné **uniquement** sur présentation de l'ordonnance correspondante. Aucun traitement médical ne sera administré sans l'ordonnance d'un médecin et les médicaments dans leur emballage d'origine annoté au nom de l'enfant.

Afin que l'équipe puisse réagir en fonction des besoins de votre enfant, en cas d'allergie, notamment alimentaire, un certificat médical et/ou un protocole d'accueil individualisé (PAI) pourra être demandé à l'inscription. N'hésitez pas à prendre rendez-vous en amont avec le responsable du site pour en échanger et organiser ensemble l'accueil de votre enfant.

Un registre d'infirmerie est tenu à jour. Tous les incidents survenus y seront enregistrés et seront signalés aux parents lors de leur arrivée s'il s'agit d'incident bénin ou en temps réel si celui-ci le nécessite.

En cas d'accident ou de situation qui nécessiterait une réaction urgente pour la santé de votre enfant, l'équipe de direction, conformément à la réglementation en vigueur pour ce type de structure, s'engage à assurer les étapes suivantes :

- A protéger l'enfant
- A alerter les Secours, l'Association et les parents
- A assurer une présence permanente auprès de l'enfant jusqu'à l'arrivée des secours et des parents

Si la situation n'est pas une urgence pour la vie de l'enfant (fièvres, chute...), les parents seront informés afin de définir ensemble la meilleure organisation et pouvoir venir le chercher s'ils le peuvent.

A la fin de chaque accueil, les enfants ne pourront être confiés qu'aux responsables légaux ou aux personnes dont le nom est précisé par les parents sur le dossier.

Pour la sécurité de votre enfant, une casquette ou un chapeau sera obligatoire sur la tête en cas de forte chaleur. Dans le cas contraire, l'enfant sera contraint de rester en intérieur ou à l'ombre.

D'une manière générale, l'Association veille à ce que chaque enfant puisse trouver sa place au sein des accueils, notamment les enfants aux besoins spécifiques et les enfants en situation de handicap. Afin de faciliter une prise en charge de qualité, n'hésitez pas à prendre contact avec le Responsable pour échanger et préparer ensemble l'accueil.

VIVRE ENSEMBLE

Familles Rurales Einville et Environs pense ses accueils périscolaires et extrascolaires comme des lieux de vie où les enfants vont pouvoir évoluer et vivre des expériences sociales importantes.

Les équipes ont plaisir à imaginer des projets, des jeux et des organisations qui leur permettent d'évoluer au mieux dans leur environnement et de profiter de leur accueil. La journée des enfants est parfois longue, il est donc important de proposer des activités, libres ou accompagnées, qui respectent le rythme de chacun.

L'association reste vigilante à permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein des accueils. Il est donc imaginable de construire un accueil adapté à des besoins spécifiques si nécessaire et dans la mesure du possible, notamment pour les enfants en situation de handicap. N'hésitez pas à en échanger avec les professionnels.

Comme tout espace collectif, il s'appuie néanmoins sur des règles de bien vivre ensemble. Aussi, il est demandé à chaque enfant de respecter l'ensemble des personnes (adultes et enfants) et du matériel qui est mis à leur disposition.

Les enfants sont sous la responsabilité des responsables de site et des équipes d'animation, qui sont chargés de poser le cadre et de prendre les décisions nécessaires au bien-être et à la sécurité de chacun.

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe éducative.

Afin de proposer un accueil de qualité, les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.

En cas de dégradation, la réparation des dommages sera à la charge de la Famille.

Si le comportement d'un enfant venait à perturber gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'accueil, les parents et la direction de l'association en seront avertis. Une rencontre pourra être proposée pour en échanger et trouver ensemble une solution qui convienne tant à l'enfant qu'au fonctionnement de l'accueil.

Toutefois, si le comportement persiste, une exclusion pourra être décidée par l'association dans un souci de protection des autres enfants et du fonctionnement.

PEDAGOGIE

Chaque accueil s'appuie sur un projet pédagogique. Celui-ci précise à la fois les conditions d'accueil, les valeurs de l'association et l'organisation tout au long de l'année. Il reste disponible sur demande auprès des responsables de site.

Familles Rurales Einville et Environs est affiliée à la Fédération Départementale Familles Rurales et souhaite s'associer aux différents acteurs du territoire. Certaines actions pourront donc être organisées en collaboration avec d'autres structures ou autour de différents projets.

Dans ce cadre, un **groupe de suivi des accueils périscolaires** est mis en place et rassemble les parents utilisateurs volontaires, des Elus du territoire et les membres de l'association. Ce groupe de suivi permet d'accompagner et de réfléchir ensemble le projet des accueils périscolaires, au bénéfice des enfants. Il définit les valeurs partagées, imagine des animations communes, agit collectivement sur des préoccupations communes, est consulté sur les évolutions du service... Chaque parent peut en faire partie.
enfancejeunesse.einville@famillesrurales.org

OBJETS PERSONNELS

Les appareils électroniques (téléphones portables, appareils multimédias, jeux vidéo...) sont strictement interdits durant les temps d'accueil.

L'équipe ne peut être tenue responsable de la perte ou casse des jouets et objets personnels apportés par les enfants durant les temps d'accueil.

Il est vivement conseillé de marquer les vêtements et sacs des enfants à leur nom pour éviter toute confusion et faciliter la restitution en cas d'oubli.

PERSONNEL

Les équipes des différents accueils périscolaires et extrascolaires du Sânon sont constituées de personnels formés (BPJEPS, BAFD, BAFA et CAP Petite Enfance, CQP...) en respect de la réglementation en vigueur, imposée par le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJS).

QUELS CONTACTS ?

Inscriptions/ désinscriptions, gestion et organisation des accueils			Factures et règlements
Adresse mail <u>enfancejeunesse.einvill@famillesrurales.org</u>			
Accueil périscolaire d'Arracourt Responsable de site Caroline VERRAT Tél. 07 66 81 51 48	Accueil périscolaire d'Einvill Responsable de site Clément CHASSATTE Tél. 07 70 33 07 17	Accueil périscolaire de Maixe / Deuxville Responsable de site Laura ZOHAR Tél. 07 69 14 69 65	Secrétaire de l'Association 58 Grande Rue 54370 EINVILLE-AU-JARD Roseline COUTY Tél. 07.83.55.24.54

- L'équipe d'animation reste disponible pour échanger quotidiennement avec les parents sur le déroulement de la journée de leur enfant mais aussi sur des préoccupations ou des questions plus précises que vous pourriez avoir. N'hésitez pas à prendre contact ou rendez-vous avec le responsable de site si vous en ressentez le besoin.